Cantine, hôpital, sport...
Nos solutions
Pour payer vos factures du quotidien
sans utiliser le chèque !

1 Le prélèvement automatique

Si vous devez **payer plusieurs fois le même service** (par exemple, la cantine, la crèche ou la garderie), cette solution simplifie et sécurise vos paiements et **évite les oublis**.

2 Le paiement en ligne

Réglez vos factures en ligne depuis votre **espace Finances publiques via PayFiP**. Vous pouvez l'utiliser **dès lors que le service public** (collectivité locale, hôpital, école, etc.) **a adhéré au dispositif**.

Sinon, directement sur **le site internet de votre commune ou de la structure concernée.**

3 Le paiement de proximité

La DGFiP propose, avec le réseau des buralistes et partenaires agréés, **une offre de paiement de proximité**.

Si votre facture comporte un QR code spécifique, rendez-vous chez votre buraliste agréé, scannez et payez en toute sécurité, **dans la limite de 300 € selon le mode de paiement**.

Pour plus d'informations :

impots.gouv.fr

impots.gouv.fr

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE